

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NO 1000-205-2018

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Ville de La Tuque que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 19 juin 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ **Règlement no 1000-205-2018** constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

La nature de ce règlement a pour but d'actualiser le règlement no 1000-76-2004 constituant le Comité consultatif d'urbanisme par l'adoption d'un nouveau règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau du greffier à l'hôtel de Ville de La Tuque, situé au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web de Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca.

Ce règlement entre donc en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

AVIS PUBLIC fait et donné à La Tuque ce 22^e jour du mois de juin 2018.



Jean-Sébastien Poirier
Greffier

**POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 22 JUIN 2018**